

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 09 mars 2021

Date de convocation : 01/03/2021

Membres en exercice : 15 / Membres présents : 10 / Membres représentés : 13

Étaient présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Christian BERTHIAUD, Georgette CHAREYRE, Florent DUMAS, Marie-Françoise PERRET, Gabriel VABRES, Dolorès VIALLE, André VINCENT, Dorian VOLLE.

Étaient absents (excusés) : Guillaume LEYRAL, Tania RISSON, Céline ROUVEYROL Pierre TISSIER et Damien TORTI.

Étaient représentés : Tania RISSON par André VINCENT, Damien TORTI par Florent DUMAS et Pierre TISSIER par Philippe BAY.

Secrétaire de séance : Gabriel VABRES

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 21 janvier 2021

Pour délibérations :

1. ELECTRICITE_ SDE07 Adhésion au groupement de commande
2. SUBVENTION_ Demande de l'association le Bateleur
3. SUBVENTION_ Demande de l'association du don du sang Vallée de l'Eyrieux
4. SUBVENTION_ Demande de l'association Eyrieux solidarité
5. FINANCES_ Admission en non-valeur 2021
6. FINANCES_ Provision restes à recouvrer 2021
7. CHAT_ Convention avec la fondation 30millions d'amis pour la stérilisation des chats errants.

Lecture du PV de la séance du 21 janvier 2021.

Vote : Unanimité (13 voix POUR).

Objet : Délibérations – Conseil Municipal du 09 mars 2021.

1. ELECTRICITE_ SDE07 Adhésion au groupement de commande

La loi Energie Climat du 9 novembre 2019, organise la fin des tarifs bleu de vente d'électricité réglementés pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

Pour les consommateurs soumis au Code de la commande publique, il s'agira donc de mettre en concurrence les fournisseurs avant de signer un marché avec le fournisseur de leur choix.

Dans ce contexte, le SDE 07 propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Cette adhésion, conformément au nombre de PDL de la commune correspondant à 11 PDL et une consommation de 170743 KWh, aurait un coût de 100 € auquel viendrait s'ajouter une part variable de 0,20 € par MWh qui pourrait correspondre à 34 € concernant la commune. Au total, le coût d'adhésion au groupement d'achat d'énergie du SDE 07 est de 134 €/an.

Les échanges du Conseil conduisent à se questionner sur comment aller vers du mieux (plus écologique) plutôt que vers du moins cher ? Le critère prix ne peut pas être le seul. L'éthique de l'entreprise qui sera retenue par le groupement de commande est un critère important.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

2. SUBVENTION_ Demande de l'association le Bateleur

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association Le Bateleur, notamment productrice de conserverie artisanale qui indique que « à l'occasion des 10 ans de l'association, nous organisons un événement festif et culturel visant à faire se rencontrer producteurs, habitants et acteurs culturels du



territoire. Cette manifestation a également pour but de valoriser les produits locaux et respectueux de la santé et de l'environnement, ainsi que la conserve comme mode de production artisanale ».

Cette association regroupe 4,5 équivalents temps plein soit 6 salariés sur notre territoire.

Il indique de plus que l'association loue la salle des fêtes communale (les 05 et 06 juin 2021) et qu'une demande de subvention départementale, conditionnée au versement d'une subvention communale d'un montant minimum de 200€, a été faite. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 abstention, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

3. SUBVENTION_ Demande de l'association du don de sang Vallée de l'Eyrieux

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention de fonctionnement de l'association pour le don de sang bénévole de la Vallée de l'Eyrieux.

Le montant des subventions versées par les communes environnantes est affiché à l'écran. Après débat, le Conseil Municipal propose de placer à 100€ le montant de subvention soumis au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

4. SUBVENTION_ Demande de l'association Eyrieux solidarité

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention faite par l'association La Passerelle des Vallées en lien avec Eyrieux solidarité qui précise porter un projet de création d'un espace de vie sociale itinérant sur notre territoire avec la mise en place d'un panier solidaire itinérant de légumes en partenariat avec la CAF, le Département, la CAPCA (Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche) et certaines communes adhérentes comme les Ollières sur Eyrieux et Saint-Michel de Chabrillanoux.

L'idée est d'avoir un chargé de mission qui fasse le lien entre les différentes associations solidaires du territoire et qui favorisent la création de liens sociaux entre les habitants.

Il est proposé de voter une subvention à 200€, réajustable chaque année suivant les actions sur la commune et le bilan financier et moral de l'association.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 10 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

5. FINANCES_ Admission en non-valeur 2021

Monsieur le Maire explique que sur proposition de M. Le Trésorier, il convient d'admettre en non-valeur un certain nombre de titres de recettes sur le budget général des années 2013 à 2018 pour un montant total de 274,53€.

Il est précisé que les crédits budgétaires relatifs à cette procédure sont à inscrire à l'article 6541 créances admises en non-valeur et qu'ils peuvent toujours faire l'objet d'un recouvrement de la part des services de la Trésorerie.

Les titres sont les suivants :

Exercice	Références	Reste dû	Motif de la présentation
2013	T452	60,00€	Combinaison infructueuse d'actes.
2015	7578448001	92,78€	Décédé et demande de renseignement négative.
2015	T508	60,00€	Combinaison infructueuse d'actes.
2015	T60	12,90€	RAR inférieur au seuil de poursuite.
2015	T516	36,00€	Combinaison infructueuse d'actes.
2016	T98	10,50€	RAR inférieur au seuil de poursuite.
2017	T259	0,02€	RAR inférieur au seuil de poursuite.
2018	T206	2,33€	RAR inférieur au seuil de poursuite.
TOTAL = 274,53€			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

6. FINANCES_ Provision restes à recouvrer 2021



Le Maire explique qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Il convient d'inscrire au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » 15% des restes à recouvrer par montant cumulé de la dette en date du 05 février 2021 transmis par la Trésorerie, d'un montant total de 7039,85€ répartis comme suit :

Exercice	Reste à recouvrer
2006	8,85€
2010	90,03€
2011	44,30€
2012	80,32€
2013	2 086,75€
2014	692,98€
2015	2259,39€
2016	10,50€
2017	463,10€
2018	533,03€
2019	770,60€
TOTAL = 7039,85€	

Ainsi, sur la base des créances restant à recouvrer, le stock de provisions à sera de 1056€ (15% de 7039,85€).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

7. CHAT_ Convention avec la fondation 30millions d'amis pour la stérilisation des chats errants

Le Maire explique que la commune est confrontée depuis quelques années à la multiplication des chats errants ce qui engendre des nuisances et nuit à la qualité de vie des usagers.

La réglementation dispose que le Maire est responsable des animaux divagants ou errants sur sa commune. Cependant, le Maire ne peut intervenir que dans un cadre bien défini. Afin de limiter la prolifération, la municipalité a décidé de mettre en œuvre des campagnes de capture et de stérilisation des chats errants.

Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent apporter un soutien financier, c'est notamment le cas de la fondation 30 millions d'amis.

Marie-Françoise PERRET précise qu'une information dans la presse ainsi que des panneaux sont prévus pour prévenir les habitants et les inciter à mettre un collier et/ou une puce sur les chats domestiques. A l'heure actuelle les campagnes de capture sont envisagées : Mardi, mercredi, jeudi de mi-mars à mi-avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, des membres présents et représentés approuve cette délibération.

Questions diverses :

1. Monsieur le Maire annonce avoir eu un retour négatif à la demande d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ardèche par manque de place pour l'année 2021. Ils nous incitent à réitérer notre demande pour 2022.
2. SDE07 Demandes d'éclairage public : Suite à une demande, une réflexion sur la création d'un point lumineux pour le hameau de Pras est menée. Cependant au vu du chiffrage (plus de 6000€) avec une subvention du SDE07 à 60 %, donc à 2100€ d'investissement à la charge de la collectivité il a été décidé d'y réfléchir lors de l'élaboration du Budget Primitif. Il est précisé que c'est de l'argent public car même la subvention accordée par le SDE provient des cotisations communales.
Reprise de l'éclairage public par le SDE07 : schéma directeur à faire faire. Choix entre coupure nocturne et baisse de l'intensité avec nouveau matériel (payé en quelques années avec les économies d'énergies réalisées).
3. Concernant la pose d'une horloge pour l'éclairage de l'église, ainsi qu'une création d'une prise festivités le devis demandé au SDE07 s'élève à 2204,40€.
Réglage de l'horloge astronomique de l'Église : réglé ? Dolorès VIALLE vérifie car il semblerait que dorénavant l'église s'éteint aux alentours de 23h00, (qui est intervenu ? Y avait-il déjà une horloge ?).
4. Devis Électricité DUMAS Jérôme, coffret électrique camping, Extérieur devant la salle des fêtes. « Équipe travaux » doit y regarder, voir si les travaux à faire en amont sont possibles. Il faudrait que le coffret électrique extérieur de la salle polyvalente soit posé avant le mois de Juin, un habillage en dur sera réalisé par l'agent municipal.



5. Information : Simulation DGF 2021 en baisse car INSEE nous attribue 18 habitants en moins. Cela aurait-il un lien avec le nombre de résidents à l'Ehpad ? Le Conseil municipal trouve cela curieux car il y a plus d'habitants sur la commune qu'en 2020.
6. Sictomsed (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux), collecte des déchets. Appel à projets pour l'installation de composteurs collectifs. Le service d'entretien serait assuré par la Sictomsed.
Il conviendra d'avoir une réflexion sur l'emplacement de ces composteurs : Deux lieux à trouver pour la commune (1 composteur pour 200 habitants).
7. Bennes à ordures : courrier du Sictomsed indiquant l'arrêt de la mise à disposition de benne à encombrants (qui avait lieu 2 fois par an) en raison du caractère chronophage du tri manuellement par un agent du SICTOMSED sur la déchetterie effectué en aval mais aussi du non-respect des consignes de tri, des chargements intransportables, des vols de déchets, ... Ils aimeraient proposer à la place une solution test en 2021 : La collecte des déchets en fourgon par les agents du SICTOMSED.
8. Les entretiens professionnels des agents ont débuté le 08 et se dérouleront sur le mois de mars.
9. Claudine (Agence postale) est actuellement en arrêt et remplacée par Cécile. L'agence postale sera d'ailleurs fermée le 16 mars 2021.
10. Projets de travaux : Rencontre avec Mme PROST (Tournon) et Mme Vergnes (Privas) de la DDT (Direction Départementale des Territoires) ainsi que deux chargés de mission du PNR pour l'appel à projet du Parc, villages de demain (fonds régionaux). La commune pourrait bénéficier jusqu'à 80% de subvention sur l'étude. La candidature de la commune est soutenue par la DDT. L'idée est de présenter les projets de travaux jusqu'à 20 ans (A formaliser pour répondre à l'appel à projets). Si la commune est retenue par le parc (2communes retenues sur le périmètre du Parc naturel régional des monts d'Ardèche), nous pourrions avoir 40 000€ de Subvention. Pour cela il va falloir prévoir une ligne de 15 000€ minimum au budget, afin de lancer l'étude, la prospection et la recherche. Les Projets proposés par la commune sont : La rénovation du bâtiment école + L'aménagement de la cour d'école + Le jardin de la cure (+ logement ?) + L'artisanat d'art + Développement d'un projet solaire citoyen + Des sentiers et boucles dans le centre du village.
Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), organisme qui est à l'origine de Biovallée dans la Drôme, ainsi que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) apporteront l'expertise et l'ingénierie dans nos projets : Ingénierie d'accompagnement pour la prospective à 20ans des travaux à faire sur commune.
11. Monsieur le Maire annonce que pour cette année deux demandes de DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) ont été déposées.
12. Document de valorisation financière envoyé par la Trésorerie hier qui a fait une étude sur les cinq dernières années, il a calculé la CAF (Capacité d'Auto Financement) environ 56 000€.
13. Cour de l'école : Travail en partenariat avec le CAUE. Il y a plein d'idées et de projets. Pas besoin d'architectes en deçà de 20m².
14. Dates pour la préparation budgétaire :
 - Commission budget Fonctionnement : Lundi 22 mars à 16h30 (ouvert aux conseillers hors commission).
 - Commission budget Investissement : lundi 05 avril ?
 - CM vote du BP 09 avril ?
15. Intervention d'André VINCENT : Question sur le médecin qui viendrait 2 fois par semaine sur la commune, où cela en est-il ?
Dolorès VIALLE explique que le Département va embaucher 4 médecins et les mettra à disposition des communes retenues. Le début d'intervention sur Saint-Pierre-ville est prévu au mois de mai.
Pourront-ils utiliser la télé-médecine ? Il n'y a pas d'équipement prévu pour à la maison médicale mais pour information la télé-médecine est en place à l'Ehpad pour 2 spécialités avec une réflexion sur une possible ouverture aux habitants début 2022.
16. L'entreprise Inès Bressand a fait savoir qu'elle souhaiterait faire perdurer son activité économique sur la commune, avec rehausse du montant du loyer communal.
17. Monsieur le Maire rappelle que le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile), va prendre possession des locaux de l'ancienne poste, le temps des travaux dans leurs locaux. L'appel d'offres est en cour.
18. Le prochain conseil municipal est prévu la semaine du 5 au 9 Avril (Vote des budgets).

Fin : 22h30